

SAINT-GILLES-HENNEBONT.

Nous avons déjà dit que le Blavet coupe, depuis les temps les plus reculés, Hennebont en deux parties, dont l'une, la Vieille-Ville, siège de la paroisse de Saint-Caradec, sur sa rive droite, et l'autre, la Ville-Close suivie de la Ville-Neuve, sur la rive gauche. Après avoir fait partie de la paroisse de Kervignac, dont elle fut démembrée à une date inconnue, cette dernière portion, devenue considérable, se vit ériger en nouvelle paroisse, sous le nom de Saint-Gilles-Trémoëc. Suivant une autre opinion, cette nouvelle paroisse aurait été taillée dans celle de Languidic. De ces deux versions, il est résulté une assez grave difficulté sur la dépendance du nouveau bénéfice : avec Kervignac, relevait-il du doyenné de Pont-Belz, ou, avec Languidic, se trouvait-il compris dans le territoire de Vannes ? Des listes de synodes diocésains et les pouillés de 1422 et 1516 placent la Ville-Close et la Ville-Veuve dans ce dernier, tout en laissant au premier l'abbaye de la Joie et le prieuré de Lochrist, situés sur la partie rurale de la nouvelle paroisse et, de la sorte, complètement séparés de Kervignac. Mais, d'autre part, les registres paroissiaux de Saint-Gilles attestent que le doyen de Pont-Belz visitait canoniquement cette paroisse. De tout cela, il semble résulter que la nouvelle paroisse fut démembrée de Kervignac et faisait partie du doyenné de Pont-Belz.

L'ancienne église paroissiale de Saint-Gilles-Trémoëc s'élevait, en dehors de la Ville-Close, auprès de la contrescarpe et en face de la porte de Broërec. Par suite de cette situation, elle eut beaucoup à souffrir pendant les différents sièges que la ville dut soutenir, lors des guerres de succession au ^{xv}^e siècle et de la Ligue sur la fin du ^{xvi}^e. Enfin, sa ruine fut achevée pendant le siège de novembre 1590 par le duc de Mercœur. Dès l'année précédente, le service paroissial avait déjà été transféré, avec l'autorisation de l'abbesse de la Joie, « à Notre-Dame-de-Paradis, pour le déménagement advenu de l'église de Saint-Gilles. » Pendant de longues années, les paroissiens, étrangers et se regardant comme exilés à Notre-Dame, nourrirent le projet et conservèrent l'espoir de la rebâtir ; mais les fonds leur firent toujours défaut. Enfin, l'administration du domaine afféagea son emplacement et des maisons s'y élevèrent. Lorsqu'on débaya cette place, pour la première construction, parmi les ruines, on trouva, preuve d'une destruction subite et violente, une vieille statue de saint Gilles qui fut déposée dans la chapelle de Notre-Dame-de-Paradis. A une date inconnue, dévorée par les flammes, cette première maison fut remplacée par un hôtel portant pour enseigne l'image de saint Michel et qui, le 8 novembre 1669, devint à son tour la proie du feu. Ces deux incendies coup sur coup ont fait dire à un carme de cette ville, qui nous en a transmis le souvenir, que « peut-être Dieu ne voulait pas de maison à la place de son église. »

Pour ne point me répéter (1), un mot seulement sur cette chapelle de Notre-Dame-de-Paradis, où fut ainsi transféré le service paroissial et où il resta toujours depuis. Au lieu où devait s'élever plus tard la majeure partie de la Ville-Neuve, il y avait une place sur laquelle étaient exécutés les criminels condamnés à mort et se tenaient les marchés et les foires de la cité. On la nommait *Place de Paradis*, et, en son milieu, s'élevait une croix en pierre, appelée elle-même *Croix de Paradis*. Or, au commencement du xvi^e siècle, la rue Neuve, la plus ancienne de la Ville-Neuve et voisine de cette place, était habitée par François Michart, maréchal-ferrand et serrurier, qui, privé d'enfants et ayant acquis une honnête aisance, conçut le projet de faire construire, à ses frais et avec les aumônes des fidèles, une belle chapelle sur cette place et de la mettre sous le vocable de Notre-Dame. Dès 1507, il se mit à l'œuvre et se fit munir de toutes les autorisations nécessaires. Malgré toutes les grandes et nombreuses difficultés qui ne manquèrent pas de venir traverser son entreprise, il réussit, à force de patience et d'énergie, à la mener à bonne fin. La magnifique chapelle de Notre-Dame-de-Paradis fut, le 19 juin 1524, 3^e dimanche de ce mois, dit un vieux titre, « dédiée et consacrée par un évêque portatif de l'Ordre des Carmes, demeurant au Bondon, près Vennes, appelé et défrayé par François Michart, qui fit tous les frais de la cérémonie. » Cet évêque portatif n'était autre que Geoffroy Le Borgne, originaire du diocèse de Vannes, prieur des Carmes du Bondon et évêque de Tybériade *in partibus infidelium*.

Le nouvel édifice relevait de l'abbesse de la Joie qui, jouissait ici, comme nous le verrons bientôt, de tous les droits de recteur-primitif. Voilà pourquoi il fallut l'autorisation de cette abbesse pour le transfert du service curial dans cette chapelle. Mais, à peine les paroissiens de Saint-Gilles y furent-ils installés, que, inspirés par leur vicaire perpétuel, ils voulurent, surtout après avoir perdu l'espoir de relever leur propre église, se poser en maîtres et suscitèrent continuellement des querelles à l'abbesse de la Joie qui, sans se décourager, soutint toujours énergiquement ses droits et les fit prévaloir. En conséquence, elle fut toujours « seule à jouir des prééminences et des droits honorifiques dans cette chapelle et à y avoir ses écussons dans les premières et grandes vitres du sanctuaire, ainsi que dans le porche, au-dessus des deux portes de ladite église. » Ainsi, aux quatre principales fêtes de l'année, à celles de l'Assomption et de la dédicace de la chapelle, célébrée le dimanche après le 24 juin, on mettait, à la grand'messe et aux vêpres, une crosse sur l'autel en signe de dépendance, et toutes

(1) Voir : *Construction de l'église de Notre-Dame-de-Paris, à Hennebont*, au Bulletin de la Soc. polym., année 1875, p. 93 et suiv. — *Église de Notre-Dame-de-Paradis, à Hennebont*, broch. publiée en 1875, à Lorient.

les oblations de ces deux derniers jours appartenait à l'abbaye. Telle fut la situation jusqu'à la Révolution qui mit cet édifice à la disposition de la nation, laquelle l'affecta définitivement au service de la paroisse.

Indépendamment de cette église, la paroisse de Saint-Gilles avait, sur son territoire, les chapelles de Saint-Georges, à l'hôpital de ce nom ; de l'Assomption, à l'abbaye de la Joie fondée vers 1260 ; du couvent des Carmes, remontant à 1389 ; du prieuré de Sainte-Croix de Lochrist, sur les bords du Blavet ; et enfin la chapelle tréviale de Saint-Gilles-des-Champs, maintenant église paroissiale, sans parler de celles de Saint-Antoine et du couvent des capucins, qui, voisines de la ville, se trouvaient néanmoins sur la paroisse de Kervignac.

Probablement dès l'origine, la paroisse de Saint-Gilles-Trémoëc ne fut qu'un vicariat perpétuel, ayant le prieur de Lochrist pour recteur-primitif et gros décimateur. Quant au titulaire du bénéfice rectorial, il n'avait, outre la portion congrue, payée par le décimateur, et une indemnité de logement, fournie par la communauté de ville, que des prémices, levées partout, à raison de cinq brassées de seigle ou de froment, à son choix, sur chaque ménage labourant terre et ensemençant ; tandis que le patron percevait les grosses dimes, à la 6^e gerbe sur cinq ou six tenues qui, en 1618, embrassaient au moins le tiers de la paroisse, à la 11^e sur presque tout le reste ; sauf un très petit quartier où elles ne se levaient qu'à la 33^e gerbe. Le prieuré ayant été, par bulle pontificale du 1^{er} mars 1453 (n. st.), annexé à l'abbaye de la Joie, tous ses droits et privilèges passèrent à ce couvent.

Outre ce que nous connaissons déjà, il ne s'était probablement établi sur cette paroisse qu'un seul bénéfice secondaire, savoir, la chapellenie dite de l'Hôtel-Dieu, fondée, le 13 août 1626, par N. de la Roche, d'Hennebont, qui en réserva la présentation à ses héritiers et la chargea de deux messes à célébrer, les lundi et jeudi de chaque semaine, dans la chapelle des cet hôpital. Sa dotation est inconnue, mais on sait qu'elle eut des titulaires jusqu'en 1790.

Vicaires perpétuels de Saint-Gilles-Hennebont.

1446-1447. Jean Paris.

1478. † Jean de Kerpuncze, simultanément recteur aussi de Kervignac et de Merlevenez.

1501. R. Jean des Fontaines, recteur de Sulniac, résigna en Cour de Rome.

1514-1527. Jean Le Clerch ou Le Clech.

1545-1552. † Pierre Le Mauff, recteur aussi de Sulniac, mourut le 8 août 1552.

1552-1554. Gabriel de Stanguingant, déjà rencontré comme titulaire de Saint-Caradec-Hennebont.

- 1563-1566. Noël Le Cozic, dont les provisions sont de la première de ces dates.
- 1577-1608. † Jean Guynarch mourut dans le courant du mois de décembre 1608.
- Guillaume Le Prêtre, sous-diacre du diocèse de Saint-Malo et recteur d'Inguiniel, fut présenté par l'abbesse de la Joie, le 13 décembre 1608 ; mais, sans attendre ses provisions, il résigna, le 29 du même mois, entre les mains de l'Ordinaire, les droits que lui conférait ce choix. En 1614, il devint évêque de Quimper.
- 1608-1613. R. Pierre de Vennes, prêtre du diocèse de Coutances et bachelier en théologie de la faculté de Paris, pourvu par l'évêque, le 29 décembre 1608, prit possession le 11 janvier suivant, avec la ratification de l'abbesse en date du 9. Devenu chanoine théologal de la cathédrale de Vannes, il résigna sa paroisse entre les mains du Pape, le 19 octobre 1613, et fut plus tard recteur de Baden.
- 1613-1626. † Pierre Morice, prêtre aussi du diocèse de Coutances et en faveur duquel le précédent avait probablement résigné, reçut de Rome ses provisions datées précisément du jour de cette résignation, et prit possession le 25 mars de l'année suivante, et dans l'église de Notre-Dame-de-Paradis et dans la chapelle tréviale de Saint-Gilles-des-Champs. Décédé, à l'âge de 66 ans, le 22 juillet 1626, il fut inhumé dans l'église de Notre-Dame.
- 1626-1638. † Guillaume Roussel, prêtre du diocèse de Saint-Brieuc, présenté par l'abbesse, le 26 juillet 1626, et pourvu par l'évêque, le 2 août suivant, prit possession le 10 du même mois. Cette paroisse lui fut contestée par Alain Le Corno, prêtre du diocèse et muni de je ne sais quelles provisions. Ce dernier perdit son procès au Présidial, le 9 juin 1628, et en releva appel à la Cour du Parlement. Mais, les procédures y traînant en longueur, les adversaires firent un accord, en vertu duquel Corno, devenu recteur de Saint-Jacut, se désista de ses prétentions, le 16 janvier 1633, moyennant la somme de 240 livres, une fois payée. Quant à Roussel, qui avait continué à desservir le bénéfice, il mourut, le 10 juin 1638, et fut inhumé, le 13, dans l'église de Notre-Dame, sous le marchepied du maître-autel, lieu réservé pour la sépulture des vicaires perpétuels.

- 1638-1669. R. Armel Aléno, baptisé à Guillac le 26 février 1597, prêtre du diocèse et sieur de Penmené, fut présenté par l'abbesse de la Joie, le 17 juin 1638. Pourvu par l'évêque le 23 du même mois, il prit possession le 27. Par suite d'un malentendu entre l'abbaye de la Joie et celle de Saint-Gildas de Rhuys, l'abbé de cette dernière avait présenté un autre prêtre qui, repoussé par l'Ordinaire, réussit à se faire délivrer des provisions par le vicaire général de l'archevêque de Tours, comme métropolitain. Il s'en suivit un procès. Aléno succomba devant le Présidial de Quimper, appelé, on ne sait pour quel motif, à juger cette affaire; mais l'abbesse de la Joie intervint alors et le fit maintenir par la Cour du Parlement en possession de ce bénéfice. Devenu vieux, il résigna, en 1669, entre les mains de l'évêque, purement et simplement en apparence, mais en réalité en faveur du suivant, avec lequel il permutait contre je ne sais quoi. Malgré cette permutation, qui ne lui offrait pas, sans doute l'équivalent de son ancien bénéfice, il s'était réservé une pension sur la paroisse de Saint-Gilles, dont il devint alors sacriste, fonction qu'il remplissait encore en 1674. Plus tard, il se retira au château du Bouétiez, sur la paroisse. Il y mourut dans les premiers jours de juin 1679.
- 1670-1678. R. Joseph du Bouétiez, sieur de Kersené et prêtre du diocèse, très probablement originaire de cette paroisse, résigna lui-même en 1678. Il devint, plus tard, chanoine de la cathédrale de Vannes, et successivement recteur d'Inzinac et de Noyal-Pontivy. Après avoir tout résigné, il décéda en mai 1722.
- 1678-1685. R. Yves Coquet, docteur en théologie et sur lequel les renseignements font défaut, résigna, à son tour, entre les mains de l'évêque, en 1685.
- 1685-1691. R. Philippe Mélo, prêtre du diocèse, pourvu par l'Ordinaire, le 23 mai 1685, donna, le 6 octobre 1690, procuration pour résigner entre les mains du Pape en faveur du suivant, et avec réserve d'une pension annuelle de 100 livres sur les gros fruits de ce bénéfice.
- 1691-1702. † Jean Grignon, prêtre de la communauté de Saint-Michel à Vannes, pourvu par le Souverain Pontife, à une date inconnue, ne figure pas avant 1691 aux registres de la paroisse. Décédé le 1^{er} avril 1702, il fut inhumé, le 2, au cimetière, derrière le maître-autel de l'église de Notre-Dame.

1702-1731. R. Claude Le Febvre, prêtre du diocèse de Rennes et sieur de la Jaillerye, présenté par l'abbesse de la Joie, le 3 avril 1702, et pourvu par l'évêque le 8 mai, prit possession le 10, seulement dans l'église de Notre-Dame. Comme il était aussi et simultanément chanoine et chantre de la cathédrale de Metz, il donna, le 26 mai 1710, procuration pour résigner en Cour de Rome ce canonicat et cette dignité. Devenu plus tard recteur de Riantec, il donna pareillement, le 16 mars 1731, procuration pour résigner Saint-Gilles entre les mains du Pape en faveur du suivant.

1731-1742. † Mathurin Le Puillon de Viléon, prêtre de cette paroisse avant de devenir recteur d'Arradon qu'il résigna pour retourner à Hennebont, fut pourvu par le Souverain-Pontife le 10 avril 1731, et prit possession le 23 mai suivant. Mais, ignorant la résignation de Le Febvre, déjà pourvu de Riantec, l'abbesse de la Joie avait, le 15 mai de cette même année, présenté la paroisse à Jean-Marie Gerbier, prêtre à Rennes, et auquel l'évêque, mieux informé, refusa des provisions. Cette erreur n'eut pas d'autres suites. Le Puillon mourut à l'âge de 54 ans, le 31 mars 1742, et fut inhumé, le 1^{er} avril, à l'église et dans la susdite tombe des vicaires perpétuels.

1742-1773. † Louis Sivien, prêtre du diocèse et chapelain de l'abbaye de la Joie, fut présenté par l'abbesse le 31 mars 1742. Pourvu, le 2 avril suivant, par un des vicaires capitulaires de Vannes, *sede vacante*, il prit, le 5, possession de son bénéfice. Agé de 63 ans, il décéda le 27 novembre 1774, et fut inhumé, le 29, dans le cimetière.

1773-1802. † Vincent-Marie-David de Talhouët, né le 14 avril 1737 dans le diocèse de Quimper, entra dans la Compagnie de Jésus le 10 avril 1753, et fut successivement professeur aux collèges de Nevers et de Rouen. Dans ce dernier, il enseignait la rhétorique en 1762. Ayant achevé ses études théologiques, il reçut les ordres sacrés à Douai. Lorsque, par le bref *Dominus ac Redemptor* du 21 juillet 1773, le Souverain-Pontife Clément XIV, après une longue lutte et malgré lui, supprima la célèbre Société des Jésuites, de Talhouët, qui était licencié ès-lois, revint en Bretagne. Peu de temps après, la paroisse de Saint-Gilles vauqua. L'abbesse de la Joie, Marie-Perrine de Verdière, lui offrit ce bénéfice et le présenta à l'évêque qui, le 17 décembre 1773, lui accorda des provisions. Sans retard, il en prit possession le 22 du même mois. Pendant son rectorat, il sut se concilier les

sympathies de ses paroissiens. Sa charité le dépouillait de tout au profit des pauvres, même de son linge et de ses vêtements ; il racheta un de ses paroissiens capturé par les Algériens, et deux petits enfants vendus par leurs parents à des comédiens. — Quand la Révolution éclata, il refusa de prêter le serment prescrit par la Constitution civile du clergé, et se proposa, malgré tous les dangers, de rester au milieu des âmes dont il avait la charge. Il y demeura, en effet, jusqu'au dernier jour de juin 1791 ; mais il fut alors arrêté et conduit, comme un malfaiteur, à la prison de Josselin. Laissé libre, plus tard, de se déporter lui-même, il quitta le pays vers le 20 septembre 1792, sans prendre de passe-port, comme sans faire de déclaration sur le lieu de sa retraite, et émigra en Espagne. Pendant son séjour sur cette terre hospitalière, il enseigna la théologie au collège anglais de Saint-Alban de Valladolid et s'occupa de travaux littéraires, entre autres, d'une traduction française de la *Retraite spirituelle* du Père Ambroise Catanéo, qu'il fit parvenir à sa famille en 1800. À la restauration officielle du culte en France et sur la prière du nouvel évêque de Vannes, il s'embarqua, au mois de juillet 1802, pour revenir en Bretagne. Mais le navire qui le portait, avec plusieurs compagnons d'exil, ayant été surpris par une violente tempête en vue des côtes de France, le capitaine déposa les malheureux passagers sur le banc de sable de Jagobert, auprès de Noirmoutiers, où ils furent tous engloutis par les flots (1).

L'assemblée électorale du district d'Hennebont réunie, pour la première fois, dans l'église de Notre-Dame-de-Paradis, le dimanche, 4 avril 1791, à l'effet de choisir les titulaires des dix cantons compris dans ce district, nomma, pour remplacer de Talhouët à la tête de la paroisse de Saint-Gilles, un certain Gaumar, prêtre de Landerneau, dont le refus donna lieu, le lundi 5, à une nouvelle élection qui tomba sur la personne de Germain Le Michel-Duroy, âgé de 37 ans et ex-curé assermenté du Port-Louis. Institué le 14 juin suivant par l'évêque constitutionnel Charles Le Masle, cet ecclésiastique s'installa lui-même solennellement, le 3 juillet, dans l'église de Notre-Dame-de-Paradis, et ne tarda point à s'entourer de vicaires assermentés comme lui. Son administration ne fut pas de longue durée, car l'exercice du culte même officiel se trouva bientôt supprimé. Pour la dernière fois nous trouvons Le Michel-Duroy mentionné en avril 1794, comme habitant Hennebont et jouissant d'une pension de 2,400 livres sur les finances de l'État.

(1) La majeure partie des renseignements qui ont servi à dresser cette notice biographique est extraite de l'ouvrage que la famille de Talhouët vient de faire publier sous ce titre : *Généalogie de Talhouët*, p. 168.